

APPEL À PROJET « TERRE DE JEUX 2024 »

En 2024, la France accueillera le monde à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques.

« Terre de Jeux 2024 » a pour ambition que le pays tout entier vibre et se rassemble pendant les semaines de compétitions et qu'une dynamique se crée dès aujourd'hui dans tous les territoires.

Le département des Hautes-Alpes est, par son ADN, une terre de sport, une terre où il fait bon vivre, partager et transmettre les valeurs essentielles du sport sous ses nombreuses facettes.

« Terre de Jeux 2024 » est un label destiné à tous les niveaux de collectivités territoriales et au mouvement sportif qui souhaitent, quels que soient leur taille et leurs moyens, s'engager dans l'aventure des Jeux. Ce label est destiné à mettre en valeur leurs bonnes pratiques et à inciter à mettre encore plus de sport dans le quotidien, partout en France.

À travers la labellisation du Département, ce sont toutes les collectivités et associations des Hautes-Alpes qui peuvent participer à faire vivre ce label.

A cette occasion, un appel à projet est lancé. Les acteurs du territoire : collectivités et comités sportifs départementaux sont invités à proposer des projets événementiels, dont certains pourront être labellisés « **Terre de jeux 2024 des Hautes-Alpes** ». Les événements labellisés se dérouleront en 2024 sur le territoire des Hautes-Alpes. Ils mettront en avant à minima, un des trois objectifs majeurs voulus par « Terre de Jeux 2024 » et exposés ci-après.

Objectifs « Terre de Jeux 2024 » et cadre d'intervention

La labellisation « Terre de Jeux 2024 » du Département a pour objectif de mettre plus de sport dans le quotidien des Haut-Alpins : plus de sport pour l'éducation, la santé, l'inclusion. Plus de sport durable et responsable. Plus de sport accessible à tous, sans distinction d'âge, de genre, de lieu de résidence, d'orientation sexuelle, d'origine ou de condition physique. Plus de sport pour vivre des émotions uniques.

Ce label a trois objectifs majeurs :

1. Une célébration ouverte : pour faire vivre à tous les EMOTIONS du sport et des Jeux.

Ex : organiser une zone de retransmission des compétitions de sports olympiques accessible aux personnes à mobilité réduite / faire venir un athlète de haut-niveau sur votre événement pour un partage d'expérience, une signature d'autographe.

2. Un héritage durable : pour changer le QUOTIDIEN des Haut-Alpins grâce au sport. Mettre plus de sport dans leur quotidien : à l'école, dans la rue etc...

Ex : engager une démarche de réduction des déchets lors d'un évènement sportif / faire découvrir des sports paralympiques aux élèves des écoles de votre territoire / allier sport et patrimoine grâce à une dégustation sportive du terroir / allier sport et culture pour rassembler durablement les univers etc...

3. Un engagement inédit : pour donner AU PLUS GRAND NOMBRE la chance de vivre l'aventure des Jeux, dès maintenant, PARTOUT dans les Hautes-Alpes.

Ex : organiser une épreuve sportive mixte et intergénérationnelle à l'occasion de la Journée Olympique et Paralympique (JOP) / organiser une course en joëlette lors de la Semaine Olympique et Paralympique (SOP) / organiser une olympiade sportive (et pourquoi pas culturelle) en mêlant des publics variés

Le domaine d'intervention, lié au sport, est ainsi très largement ouvert :

- › action sociale ;
- › protection de l'environnement et développement durable ;
- › démocratisation de l'accès aux loisirs sportifs ;
- › art et culture ;
- › animation et développement local ;
- › diététique et nutrition ;
- › citoyenneté et solidarité.

Le projet « Terre de Jeux 2024 » souhaite aider et accompagner les collectivités et le mouvement sportif qui s'engagent dans cette démarche olympique.

Il doit permettre une animation locale et favoriser la mise en place d'une dynamique territoriale, notamment sur les territoires où peu d'actions éducatives sportives sont développées.

A qui s'adresse l'appel à projet et à quelle période ?

Cet appel à projet s'adresse :

- › aux **collectivités** du département : **une seule commune ou plusieurs communes** pouvant s'associer, à travers leur intercommunalité, afin de mailler le département et engager un maximum de haut-alpins dans cette aventure sportive ;
- › au **mouvement** sportif à travers les **comités départementaux**.

Au-delà d'un engagement sur les valeurs et l'ambition de Paris 2024, les communes, les intercommunalités et les comités sportifs départementaux s'engagent à mettre en place ou déployer des programmes liés au sport.

Le projet peut être réalisé tout au long de l'année 2024.

Le Département se réserve la possibilité d'étudier les dossiers émanant d'autres structures dans la mesure où l'objet et le périmètre du projet répondent aux critères demandés, et dans la limite de l'enveloppe allouée à l'appel à projet.

Il peut s'agir d'évènements « ponctuels » sur une journée ou un week-end, ou bien d'évènements « itinérants » se déroulant sur plusieurs jours et sur plusieurs sites de votre champ d'action et de compétences.

Les projets peuvent être de natures diverses, et doivent être ouverts et accessibles au public le plus large.

Engagements du Département

La labellisation se traduit par :

- › un coup de projecteur des Jeux Olympiques sur votre territoire ou votre activité (identité visuelle « Terre de Jeux 2024 » – Département des Hautes-Alpes grâce à un prêt d'oriflammes, banderoles et car-podium selon disponibilité qui seront à demander auprès des services du Département, diffusion possible de votre manifestation sur le site Terre de Jeux 2024 National). Prêt d'une exposition olympique possible lorsque le projet est en lien avec un public scolaire ;
- › une valorisation assurée par le service communication du Département ;
- › une entrée dans la communauté « Terre de Jeux 2024 » du Département et un partage des bonnes pratiques et des conseils avec les autres communes et comités sportifs des Hautes-Alpes ;
- › un soutien financier selon le type d'évènement et détaillé ci-dessous.

Engagements du bénéficiaire

La (les) collectivité(s), le(s) comité(s) sportif(s) s'engage(nt) à :

- › répondre à minima à un des trois objectifs « Terre de Jeux 2024 » tels que ;
 - faire vivre les émotions du sport,
 - laisser un héritage durable sur le territoire,
 - créer un engagement inédit,
- › apposer les logos « Département des Hautes-Alpes – Terre de Jeux 2024 » sur les documents de communication de la manifestation et afficher lors de

l'évènement l'identité « Terre de jeux 2024 » (oriflammes et / ou banderoles fournies par le Département) ;

- › communiquer le plus largement possible sur le label « Terre de Jeux 2024 » du Département des Hautes-Alpes (écrit et oral).

Instruction des candidatures et éligibilité

La labellisation est étudiée par un comité de sélection du Département, composé d'élus et de techniciens.

Il jugera les candidatures au regard de différents critères :

- › la complétude administrative du dossier ;
- › la nature du projet, sa réponse à au moins un des objectifs majeurs de « Terre de Jeux 2024 » ;
- › les valeurs de l'olympisme ;
- › les publics visés ;
- › la mobilisation des Haut-Alpins ;
- › la couverture géographique proposée ;
- › le lien avec les patrimoines naturels et culturels ;
- › la singularité du projet et sa pérennité sur le territoire ;
- › la démarche environnementale et éco-responsable ;
- › la communication engagée autour de la valorisation de ce projet.

Ne sont pas éligibles :

- › les projets déjà existants sans aucune évolution apportée en lien avec « Terre de Jeux 2024 » (développement, communication ciblée « Terre de jeux », ...) ;
- › les projets sans lien direct avec le sport ;
- › les projets développés sur l'année 2025 ;
- › les projets déjà éligibles dans le cadre des subventions départementales habituelles des évènements sportifs.

Les décisions, positives comme négatives, feront l'objet d'une réponse écrite adressée au porteur de chaque projet. Les appuis techniques et financiers, les modalités d'accompagnements seront précisées dans le courrier de réponse.

Dossier de candidature

Les candidatures à la labellisation se font uniquement en ligne via le portail des aides du Département accessibles depuis le site internet : <https://subventions.hautes-alpes.fr> .

Ces candidatures sont ouvertes jusqu'au 1er mars 2024.

Le dossier de candidature doit comprendre :

- › l'identification de l'intercommunalité, de la (des) commune(s), du (des) comité(s) sportif(s) organisateur(s) / organisatrice(s) ;
- › un descriptif de l'évènement et ses objectifs ;
- › un historique si le projet en a un et son évolution en rapport avec l'appel à projet ;
- › un (des) lieu(x) de réalisation ;
- › une approche des publics visés ;
- › une liste des moyens techniques mis en œuvre ;
- › budget prévisionnel équilibré de l'évènement ;
- › les modalités de communication qui lui sont consacrées ;
- › la motivation de la demande et les objectifs du projet à moyen / long terme (2025 et suite).

Les éléments indispensables à la communication sur l'évènement sont demandés à chaque intercommunalité, commune, comité porteur de projet (photos, textes...). Leur envoi vaut autorisation de diffusion dans les supports de communication du Département des Hautes-Alpes, en particulier sur le site internet du Département et de « Terre de Jeux 2024 ».

Modalités de financement

Deux critères cumulatifs doivent être respectés :

- › le montant total de financement accordé ne peut excéder 80 % du coût du projet ;
- › l'ensemble des recettes ne peut excéder 100% du coût du projet.

Le financement se déclinera de la façon suivante :

- › collectivité(s) :
 - une seule commune = 1 200 €,
 - une intercommunalité impliquant un seul territoire de l'intercommunalité = 1 200 €,

- une intercommunalité impliquant plusieurs territoires de l'intercommunalité = 2 500 €,
- mouvement sportif (comités sportifs départementaux) :
 - une journée d'animation = 1 000 €,
 - à partir de deux journées = 1 500 €,
 - cinq journées et plus = 2 500 €.

Chaque dossier sera étudié au cas par cas afin de prendre en compte d'autres critères impactant (ex : nombre d'associations impliquées, inclusion, originalité...).

Bilan - évaluation

Une fois le projet réalisé, les collectivités et les comités départementaux sportifs s'engagent à fournir un bilan d'activité et un bilan financier.

En concourant à cet appel à projet, les collectivités et les comités sportifs départementaux s'engagent à se rendre disponibles pour témoigner, à la demande du Département, de leurs parcours et de la réalisation de leurs actions ainsi que des actions de restitution mises en place par le Département.

Besoin d'aide ou d'information

Pour toutes questions dans la mise en place de votre projet, vous pouvez contacter Alexandra LOUISON - Chargé de mission « Terre de Jeux » à la Direction, Éducation, Jeunesse et Sports au Département des Hautes-Alpes (jours ouvrables excepté le mercredi) à cette adresse mail : alexandra.louison@hautes-alpes.fr .

Un rendez-vous téléphonique d'environ 30 minutes vous sera proposé.